



## RÉSIDENCE AUTONOMIE LA MONTAGNETTE

La résidence est située au cœur de la Montagnette, écrin de verdure surplombant le village de Barbentane, niché entre les Alpilles et Avignon.

Sur un territoire riche de ses traditions et de son terroir, la résidence offre un cadre de vie calme, agréable, dans un environnement apaisant, proche de la nature.

Le village historique et ses commerces sont facilement accessibles depuis la résidence.

L'établissement est une résidence autonomie, gérée par une association à but non lucratif. Elle a pour mission d'accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans dont l'autonomie leur permet d'assumer la plupart des actes de la vie quotidienne. La capacité d'accueil de la résidence est de 55 logements individuels, dont 4 sont réservés aux couples, complétés par des lieux de vie et des services communs.

**681 Chemin de la Côte,  
13570 BARBENTANE**  
**[direction-lamontagnette@outlook.com](mailto:direction-lamontagnette@outlook.com)**  
**04.90.95.51.19**



# LES PRESTATIONS

## LES APPARTEMENTS

Les résidents sont locataires d'un appartement non meublé qu'ils peuvent aménager à leur convenance, avec leurs propres meubles. Les 55 appartements sont très lumineux et offrent une belle vue sur la nature environnante. Certains possèdent une petite terrasse ou loggia ; d'autres sont en rez-de-jardin.

## LES ESPACES COMMUNS

De nombreux espaces communs sont à disposition des résidents : un grand jardin arboré, une bibliothèque et une salle d'activité, ainsi que de nombreux petits recoins pour s'asseoir et se détendre, ou discuter.

## LA RESTAURATION

Les repas sont élaborés sur place par l'équipe de cuisine en collaboration avec une diététicienne. Les menus sont affichés. Le déjeuner est servi en salle à manger, le repas du soir est distribué le matin même et se prend librement dans les appartements. Il est possible d'organiser des repas avec les amis, ou la famille. Les repas ne sont pas assurés les dimanches et lundis fériés.

## L'ANIMATION

L'animation est une priorité pour la résidence. Elle est portée par l'ensemble de l'équipe. Sont proposés régulièrement : sorties, chorale, activités manuelles et jeux de société, activité physique adaptée, lotos, spectacles de musique et chanson, ateliers mémoire...



## LE SUIVI MEDICAL

Les résidents conservent la liberté de choisir leur médecin traitant et de consulter le professionnel libéral de leur choix. Afin d'optimiser la prise en charge médicale, la résidence développe des partenariats avec différents réseaux de soins.

La résidence propose un service de livraison des médicaments en lien avec la pharmacie deux fois par semaine.



## LA SÉCURITÉ

Dans un souci de sécurité optimale, la résidence bénéficie d'un service de veille assuré par du personnel de 7h00 à 20h00.

Un système de téléassistance, en lien avec des intervenants d'aide à la personne, en cas de besoin, prend le relais pour la nuit ainsi que les dimanches et jours fériés (jour et nuit).



## L'ACCOMPAGNEMENT

L'équipe administrative assure un accompagnement social et administratif personnalisé. Elle fait le lien avec les professionnels de santé, médico-sociaux et prestataires de service.

L'étroite collaboration avec le CCAS de la commune facilite la prise en charge des dossiers administratifs et sociaux.



## LES SORTIES ET VISITES

Les résidents sont libres d'aller et venir comme ils le souhaitent. Ils peuvent recevoir leurs visiteurs, chez eux, aux horaires d'ouverture de la résidence.

De plus, la résidence propose un accompagnement au village et aux commerces de proximité en minibus, 2 à 3 fois par semaine, pour permettre aux résidents de faire leurs courses.





## LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTS

Un Conseil de la vie sociale (C.V.S) est institué dans la résidence. Composé de représentants des résidents, des familles et du personnel, il se réunit au moins trois fois par an, donne son avis et émet des propositions sur le fonctionnement de la résidence concernant les menus, les activités et les prestations proposées.

## LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Coiffure, pédicure, optique, audition, ambulances et aide au ménage : des professionnels interviennent au sein de la résidence. Le paiement s'effectue directement auprès des prestataires.

La résidence, propose également des prestations internes payantes, telles que le portage de plateaux repas et un service de lingerie.

## LES AIDES FINANCIÈRES

La résidence est habilitée à l'aide sociale, versée par le Conseil Départemental, aux personnes dont les ressources ne sont pas suffisantes.

Le CCAS de Barbentane et la résidence La Montagnette sont partenaires dans le montage des dossiers et l'organisation de certaines prestations pour le confort et le bien-être des résidents.

**NOUS VOUS ACCUEILLONS SUR RENDEZ-VOUS  
POUR VISITER NOTRE ÉTABLISSEMENT :**

**681 Chemin de la Côte  
13570 - BARBENTANE**

**[direction-lamontagnette@outlook.com](mailto:direction-lamontagnette@outlook.com)  
04.90.95.51.19**

